

BURKINA FASO



**Conférence d'examen 2005 des parties au
Traité de non-prolifération des armes
nucléaires, New York du 02 au 27 mai 2005**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Burkina Faso auprès
des Nations Unies, Chef de délégation du Burkina Faso**

New York, le 10 mai 2005

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant tout propos, au nom de la délégation du Burkina Faso, vous présenter mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Conférence des Etats parties chargés d'examiner en 2005 le Traité de non-prolifération des armes nucléaires dont l'importance n'est plus à souligner.

D'ores et déjà, je puis vous assurer que mon pays ne ménagera aucun effort pour soutenir le Traité de non-prolifération des armes nucléaires avec l'espoir que cette conférence-ci ouvrira de nouvelles perspectives vers un monde beaucoup plus sécurisé.

Monsieur le Président,

L'évolution actuelle des relations internationales a fragilisé les objectifs du Traité de Non-prolifération des armes nucléaires au profit d'une production effrénée des armes de destruction massive. Ce développement des armes de destruction massive joint à celui des armes légères ont

accru les risques de menaces pesant sur la sécurité internationale. Par conséquent, tout doit être fait pour maîtriser cette prolifération, la première démarche étant le contrôle rigoureux des sources radioactives.

A cet effet, Monsieur le Président, le Burkina Faso se réjouit des mesures déjà prises par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour prévenir l'utilisation des matières nucléaires ou radioactives à des fins criminelles ou terroristes, par l'adoption et la promotion du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

Notre pays soutient vigoureusement cette action. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a tout de suite accepté la proposition de l'Agence, d'organiser les 26 et 27 février 2004 à Ouagadougou, le séminaire régional sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'intention des pays

membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au cours de ce séminaire, le Burkina Faso a saisi l'opportunité pour appeler les pays de la CEDEAO à une adhésion massive au système de garantie renforcée de l'AIEA, pour d'une part affermir la confiance entre ces Etats et l'Agence et d'autre part renforcer la confiance entre Etats. Un tel climat de confiance est, à n'en pas douter, propice à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire.

C'est dire que notre pays a fait de la question de la paix et de la sécurité une de ses préoccupations majeures. Le Burkina Faso, depuis son adhésion au TNP dans les années 70, n'a cessé de le soutenir et a signé un accord de garanties et un protocole additionnel y relatifs qui sont entrés en vigueur le 17 avril 2003.

Par ailleurs, notre pays s'est attelé à créer un cadre législatif et réglementaire sur la sûreté nucléaire et la protection contre les rayonnements ionisants, cadre qui constitue la base juridique dans le suivi efficace de l'utilisation pacifique des substances et matières nucléaires pour le Burkina Faso.

Monsieur le Président,

Les développements récents des événements dans le monde, commandent l'urgence de renforcer la coopération multilatérale dans le domaine de la non-prolifération nucléaire.

Le TNP est un instrument important qu'il faut soutenir et renforcer, ce qui ne saurait remettre en cause le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.